RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00605
Numéro SIREN : 340 725 506
Nom ou dénomination : CLIMASCIENCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2015 sous le numéro de dépôt 7177

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
12 JUIN 2015
Numéro : A7177

« CLIMASCIENCE »
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 Euros
Siège social : 2, Rue de l'Acadie
LES ULIS
91966 COURTABOEUF CEDEX

RCS : EVRY B 340 725 506
SIRET : 340 725 506 00059

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 1ER JUIN 2015

L'an deux mil quinze,
Le 1er Juin à 15 Heures,

Les associés de la société « CLIMASCIENCE »,
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est à LES ULIS – 91966 COURTABOEUF – 2, Rue de l'Acadie, se sont réunis audit siège, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la Présidente, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation du décès de Monsieur Yvon FIMHA, commissaire aux comptes titulaire et de son remplacement de droit par Madame Isabelle ALEJANDRO, commissaire aux comptes suppléant,

- Démission de Madame Isabelle ALEJANDRO de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire,

- Nomination de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

- Pouvoir pour les formalités.

Il a été dressé en entrant une feuille de présence, émargée par chaque associé présent et certifiée par le Président de séance.

L'assemblée est présidée par l'un des représentants de la Présidente, Monsieur Antoine DA COSTA.

Monsieur Frédéric TISSIER est appelé aux fonctions de secrétaire.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que trois associés, représentant 6 120 actions sur les 6 120 actions composant le capital social sont présents ou représentés.

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry : dépôt N°7177 en date du 12/06/2015

Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, elle est légalement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

1°) le rapport de la Présidente,
2°) le texte imprimé des résolutions soumises aux associés,
3°) un exemplaire des statuts tenu à jour,
4°) la feuille de présence.

Monsieur le Président rappelle aux associés que tous ces documents à l'exception de la feuille de présence, leur ont été communiqués et déposés au siège social quinze jours avant la réunion, ainsi que le prescrit la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Présidente, une discussion s'engage et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes à l'ordre du jour ont été successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidente, constate le décès de Monsieur Yvon FHIMA, commissaire aux comptes titulaire, le 6 Mars 2015 et son remplacement, de droit, par Madame Isabelle ALEJANDRO, commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Cette résolution est adoptée par
Voix pour 6 120 Voix contre 0 Abstentions 0

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidente, prend acte de la démission de Madame Isabelle ALEJANDRO de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire, laquelle a été notifiée à la société par courrier en date du 13 Mai 2015.

Cette résolution est adoptée par
Voix pour 6 120 Voix contre 0 Abstentions 0

TROISIEME RESOLUTION

Corrélativement aux deux premières résolutions, l'assemblée générale décide :

- de nommer Madame Sandrine FONTAINE, domiciliée à VINCENNES (94300) 84, Avenue de la République, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019,

- de nommer la société IN EXTENSO IDF AUDIT, société par actions simplifiée dont le siège social est à ISSY LES MOULINEAUX (92130) 7, Rue Ernest Renan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 392 437 356, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Cette résolution est adoptée par
Voix pour 6 120 Voix contre 0 Abstentions 0

QUATRIEME RESOLUTION

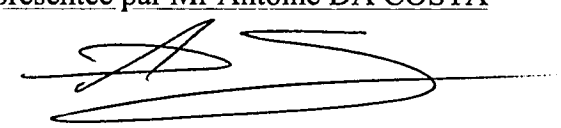
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-avant adoptées et en particulier celles requises auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY.

Cette résolution est adoptée par
Voix pour 6 120 Voix contre 0 Abstentions 0

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé après lecture par la Présidente et les associés présents ou représentés

La Présidente : SAS COSTIER FINANCES
représentée par Mr Antoine DA COSTA



Le Secrétaire,
Mr Frédéric TISSIER

